

Adresse du citoyen Vialla, notaire public à Sommières, qui fait don d'une pièce en or de 24 livres, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Vialla, notaire public à Sommières, qui fait don d'une pièce en or de 24 livres, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 642-643;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31436_t1_0642_0000_14

Fichier pdf généré le 23/01/2023

La séance a été levée à 4 heures (1).

Signé : RÜHL (président); Charles COCHON, C.F. OUDOT, BEZARD, S.E. MONNEL, BELLEGARDE, TAL- LIEN (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

81

[La comm. de Loubès (L.-et-G.), à la Conv., s.d.] (2).

« Représentans,

Nos vœux sont exaucés, l'immortelle Montagne a triomphé. Elle a terrassé et vaincu les mangeurs d'homme, et les ennemis du peuple. Il ne nous reste plus qu'un vœu à faire. Celui de voir tous les rois venir vous demander la paix, et de vous voir abandonner votre poste qu'après l'avoir accordée.

Représentans, la petite commune de Loubès a cru ne pouvoir mieux mériter un regard favorable de la Montagne, qu'en envoyant tous ses enfans défendre vos sublimes travaux, vous avez dit que tous les sans-culottes fassent des offrandes, à la patrie, aux défenseurs des droits de l'homme, eh bien! Représentans à la voix de nos magistrats qui nous ont transmis vos invitations, nous avons porté à la Maison commune nos cloches, toutes l'argenterie de nos églises, le cuivre, le fer, nos chemises, la laine de nos moutons et nos assignats.

Le 11 nivôse, nos magistrats, ont envoyé au district, 4 calices avec leurs patènes, 3 custodes, 2 rayons et 2 boîtes servant de porte-dieu, et en cuivre ou cloches 8 quintaux.

Le 29 pluviôse, ils ont envoyé à ce dépôt, 323 chemises, 44 linceuls, 7 nappes, 18 paires de bas de laine neufs, 3 matelas de laine, et 460 livres en assignats; et quelques jours avant, nous avons disposé de 7 chemises, et de 10 livres, en faveur de deux de nos enfans qui sont passés nous voir en allant à Bordeaux, le 4^me bataillon de Lot-et-Garonne, qui y passait venant des Pyrénées recevoir notre offrande, elle est celle de vrais sans-culottes.

Représentans, habitans d'une contrée presque toute plantée en vignes, nous sommes sans pain; sur une population de 1044 (habitants), il ne nous reste que 200 quintaux de blé.

Si vous jugez, Législateurs, que les pères, mères, frères et sœurs de 70 défenseurs de la République qui ont fait tous leurs efforts pour terrasser le fanatisme et détruire la superstition, méritent d'être conservés, vous nous donnerez du pain.

Et en vous offrant nos vies, notre amour et un respect éternel, Vive la République.»

BOUHET, J. BOUHET, BOUCHEREAU, BARICAUD, BOURDIL, F. BECARY, PAQUIER, P. PERRY,

(1) P.V., XXXIII, 418.

(2) C 294, pl. 975, p. 19.

L. PILKAEZ, P. PITTHEAC, P. CHARRON, CON- DON fils, H. VIDAL, JOUHANEAU, DUCROS, BOMMARTIN, LAFARQUE, Gabriel GROSSIAS, GROSSIAS, S. PRIVREAU, BOMMARTIN aîné, SAURET, TREUCHASSON, BOUHET, SERRE, J. JOSSELIN, Guill. BRUGIÈRE, DAVID.

Mention honorable, insertion au bulletin. Renvoi à la commission des subsistances (1).

82

[Commune de Paris. Etat des détenus arrêté le 27 vent. II] (2).

Noms des prisons	Nbre des détenus
Conciergerie	471
Hospice du ci-devant Evêché	104
Grande-Force	618
Petite-Force	301
Sainte-Pélagie	137
Madelonnettes	272
Abbaye	137
Bicêtre	824
A la Salpêtrière	425
Chambres d'arrêt, à la Mairie	128
Fermes	32
Luxembourg	480
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	441
Brunet, rue de Buffon	47
Les Picpus, fbg. St-Antoine	169
Réfectoire de l'abbaye	72
Les Angloises, rue Saint-Victor	119
Les Angloises, rue de Loursine	109
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	244
Les Angloises, fbg. St-Antoine	69
Ecossois, rue des Fossés St-Victor	91
Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare	618
Maison Massay, rue du Chemin-Vert	85
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	51
Belhomme, rue Charonne, n° 70	91
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	78
Total général	6.310

Insertion au bulletin (3).

83

[Le c^m Violla, notaire public à Sommières, à la Conv., 25 pluv. II] (4).

« Bienfaisante Montagne,

En rejetant de ton sein, tout ce qui s'y était glissé d'impur et de malfaisant, tu as rendu à la représentation nationale sa force et son éclat, maintenant, lance ta foudre et ses carreaux en éclats, pour pulvériser et anéantir dans ses moindres ramifications le royalisme et avec lui

(1) Mention marginale, datée du 28 vent. et non signée.

(2) C 294, pl. 982, p. 25.

(3) Mention marginale datée du 28 vent.; Bⁿ, 28 vent.

(4) C 294, pl. 975, p. 18.

tous les ennemis de la République; que leurs cendres emportées par les vents et répandues sur la surface du globe, fassent frémir les tyrans qui l'infestent depuis tant de siècles par leurs crimes inouïs; que leurs esclaves usant enfin des droits de l'homme, les précipitent de leurs trônes et mettent à la place la statue de la liberté.

Oui, Montagne sublime, puissante et inébranlable au milieu des orages politiques, prononce; tes décrets sont des oracles; ils sont l'ouvrage de la divinité qui t'inspire, car ils ont déjà vengé la dignité de l'homme des attentats de l'erreur et de la barbarie.

Pénétré de cette vérité consolante pour l'humanité entière et dont la salutaire influence s'apprécie et s'accroît par ses heureux effets, je te fais hommage d'une pièce d'or de 24 livres à face despote. Qu'elle contribue, à acérer le fer qui doit porter la mort à nos féroces ennemis! Heureux, mille fois heureux, de pouvoir ajouter ce don à celui que j'ai fait de mon fils pour la défense de la patrie.»

Le sans-culotte : VIALLA.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

84

[La S^{te} agricole et républ. des sans-culottes du cantⁿ de Villeréal, au C. de correspond. de la Conv.; 21 pluv. II] (2).

« Citoyens,

Nous vous prévenons que nous envoyons au Ministre de la Guerre, 1^o) Par la poste de Bergerac, 381 chemises, un linceul, ou drap fin, 4 aunes de toile rousse aussi fine, 62 paires de bas, et 6 pièces de tapisserie dans lesquelles tous les susdits effets sont emballés.

2^o) Par la poste de Monflanquin la somme de 600 liv. en assignats et celle de 28 liv. dix s. en numéraire que nous avons d'abord destiné pour le 1^{er} bataillon de Lot-et-Garonne qu'on nous annonça être dans le dénuement, et où plus de 200 de nos concitoyens deffendent la cause sacrée de la Liberté et de l'Égalité, dont la plupart sont nos pères, d'autres nos enfans, nos frères, les époux de nos filles. Mais reconnaissant que nous avons aussi de nos concitoyens dans d'autres armées que celle du Rhin, et que quand même nous n'y en aurions pas, tous ceux qui deffendent la patrie sont aussi nos frères et nos amis, qu'ils ont droit aux mêmes secours qui doivent leur être communs, renonçant aux liens du sang pour ceux de l'égalité que nous chérissons toujours, nous nous sommes imposés le devoir bien doux à nos cœurs de les secourir également. A tous de tout notre pouvoir, nous en rapportant pour cet effet à la prudence et au civisme du Ministre de la Guerre, pour en faire faire la distribution à ceux d'entr'eux qui en ont le plus urgent besoin, que la vigilance de ce Ministre le met à portée de connoître.

(1) Mention marginale, datée du 28 vent. et non signée. Le don a été reçu le 7 ventôse (cf. à cette date, n^o 55 h).

(2) C 294, pl. 975, p. 21.

Nous sommes avec fraternité, les membres composant le Bureau.»

BOULY (présid.), DOUMERGUE (secrét.), BONFILS (secrét.), MOULIACT (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

85

[Le M. de la Guerre au présid. de la Conv. Paris 25 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Je te fais passer copie du procès-verbal, adressé par le commissaire des Guerres Raynal-Rouby, qui constate que les Montagnards, composant le 1^{er} bataillon, aussi généreux que brave, du Cantal, ont refusé de recevoir, et font don à la patrie de la somme de 510 liv. en assignats qu'ils pouvaient recevoir en échange de pareille somme en numéraire, versée dans la caisse du payeur général de l'armée des Pyrénées-Orientales, en conformité de la loi. S. et F.»

J. BOUCHOTTE.

[Extrait des reg. du Conseil d'administrat., 3 vent. II].

... Nous membres du Conseil d'administration du 1^{er} bataillon du Cantal, assemblés d'après l'invitation du cit. Raynal-Rouby, commissaire des guerres près l'armée des Pyrénées-Orientales chargé de la police de notre bataillon, et en sa présence, avons conformément aux dispositions de la loi du 28 nivôse procédé à la vérification de la caisse où nous avons trouvé une somme en numéraire se portant à 510 liv. et avons ordonné au C^{en} Farinière, notre quartier maître trésorier, de verser ladite somme de 510 l. dans la caisse du payeur-général de l'armée, et d'en tirer reçu, de lui déclarer au nom du bataillon qu'il est dans l'intention de faire un don patriotique de la dite somme et de renoncer à l'échange, en assignats, porté par la loi du 28 nivôse, de laquelle déclaration il sera fait mention dans le reçu du payeur-général ce qui a été couché sur les registres du bataillon et visé par le citoyen commissaire des guerres en foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal fait en plusieurs originaux.

A la Redoute de la Liberté, les dits jour et an que dessus : Destaing (chef de b^{on}), Lacroix (cap^o), Decry (lieut.), Seguy (sous-lieut.), Cayrol (serg^t-major), Patey (serg^t), Cazes (caporal), Farinières (secrét.).

P.c.c. RAYNAL-ROUBY.

(1) Mention marginale, datée du 28 vent. et non signée. Pièce reçue le 4 ventôse.

(2) C 294, pl. 975, p. 15, 16. Pas de mention marginale.